

# Enquête publique relative au projet de centrale solaire de Cosne-sur-Loire

L'enquête dans la procédure administrative et textes réglementaires :

## 1. L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique a pour but d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions après le dépôt de l'étude d'impact auprès de l'autorité environnementale. Son organisation est à la charge du préfet du département concerné par l'implantation du projet. La saisine du Tribunal Administratif par ce dernier permet la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête, en fonction de la nature et de l'importance du projet.

Les principaux textes régissant l'enquête publique sont les suivants :

- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II »,
- Décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,
- Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,
- Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,
- Décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes,
- Articles L.123-1 à 18 et R.123-1 à 46 du Code de l'environnement.

La durée de l'enquête publique est généralement de 30 jours, prolongeable une fois. Une publicité est réalisée via les journaux régionaux ou locaux, dans les 8 premiers jours de l'enquête, ainsi qu'un affichage 15 jours avant son ouverture et pendant toute sa durée sur le site d'implantation et dans les mairies concernées.

Dans chaque lieu où est déposé un dossier d'enquête, un registre d'enquête est ouvert et mis à disposition du public pour enregistrer les diverses remarques relatives au projet. Celles-ci peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par correspondance au siège de l'enquête ou par voie électronique indiquée dans l'arrêté d'ouverture. Lors des permanences du commissaire enquêteur, les observations écrites et orales du public sont recueillies.

À la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur clôt le registre d'enquête et rencontre le responsable du projet pour lui communiquer les observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Après la production éventuelle d'un mémoire en réponse, le commissaire enquêteur établit son rapport, dont l'objectif est de relater le déroulement de l'enquête et d'examiner les observations

recueillies. Ses conclusions motivées (avis favorable, favorable sous réserves ou défavorable) sont consignées dans un document séparé et transmises au préfet et au président du Tribunal Administratif. A l'issue d'un délai d'instruction de 2 mois à compter de la réception par le Préfet des conclusions du commissaire enquêteur, le Préfet décide de refuser ou de délivrer le permis de construire via un arrêté préfectoral.

Depuis 2016 et l'ordonnance du 3 août, les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public ont été réformées, dans le but de favoriser et de renforcer la participation du public au processus d'élaboration de décisions pouvant avoir une incidence sur l'environnement. L'un des plus grands apports de ce texte est la généralisation de la dématérialisation de l'enquête publique. Désormais, l'article.123-10 du Code de l'environnement impose la publication du dossier d'enquête publique en ligne, tout en préservant la version papier pendant toute la durée de l'enquête.

Sont désormais obligatoires durant l'enquête :

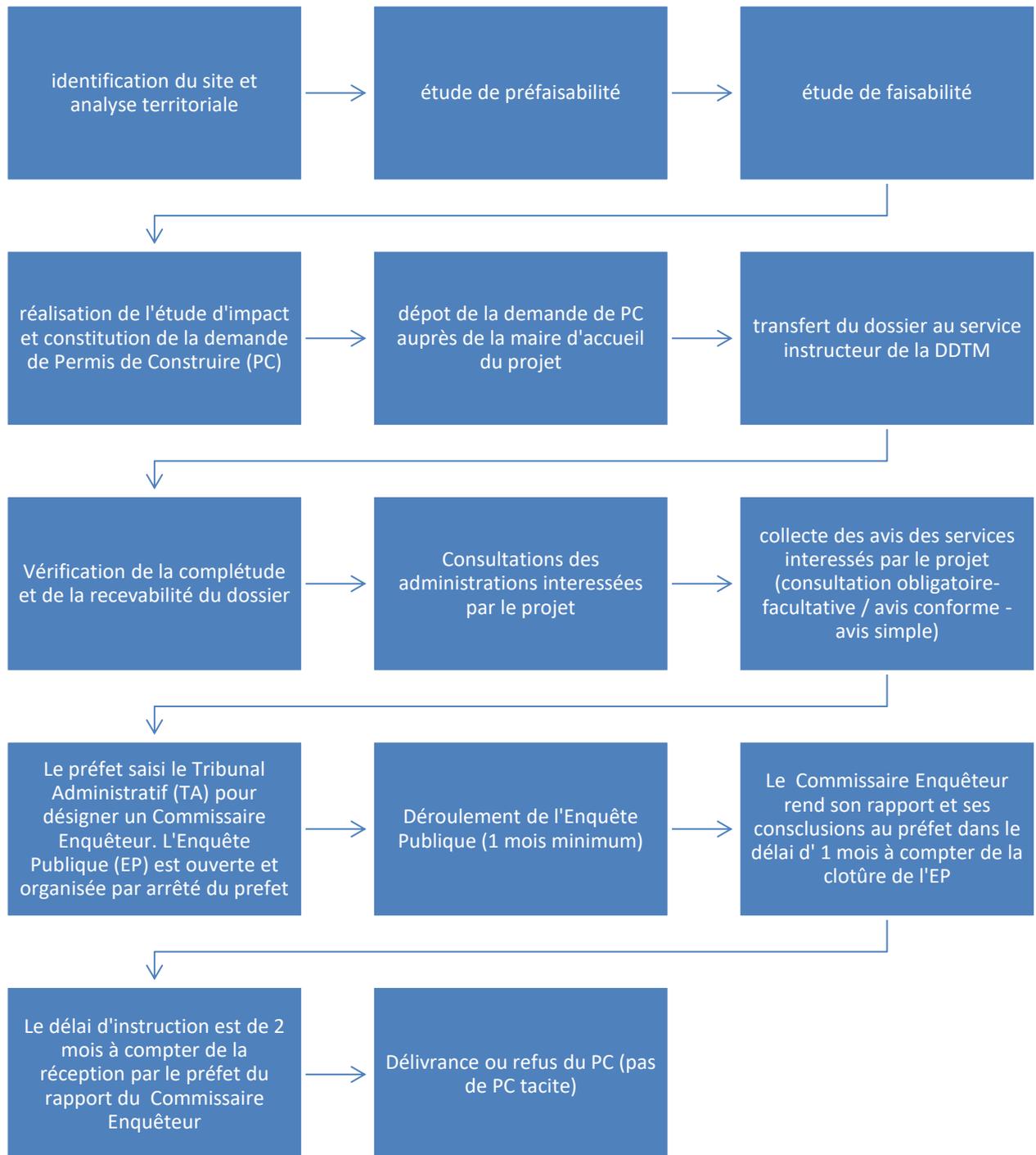
- La mise à disposition du dossier d'enquête en ligne
- La possibilité pour le public de déposer ses observations et propositions par voie numérique
- La publication en ligne des observations déposées par voie numérique.

A l'issue de l'enquête, doivent être disponibles en ligne pendant une durée d'un an à compter de leur parution :

- Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête

Pour mettre en place ces dispositions, l'article susvisé énonce qu'un accès gratuit au dossier doit être garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans un « lieu ouvert au public ». Les permanences du commissaire enquêteur sont maintenues pour assurer un accès constant au dossier papier.

Le schéma ci après représente la façon dont d'insère l'enquête publique dans la procédure de demande de Permis de Construire du parc Photovoltaïque de Cosne-sur-Loire :



## 2. BILAN DE LA CONCERTATION

Le développement du présent projet n'a pas fait l'objet d'un débat public, ni d'une concertation préalable comme définie à l'article L. 121-16 du code de l'environnement.

Toutefois des actions d'information et de concertation ont été menées pour informer et échanger avec les élus et la population locale :

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la ville de Cosne le 14 Janvier 2019 pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'aérodrome. Suite une phase de candidature, la ville de Cosne sur Loire a désigné EDF Renouvelables lauréat du présent appel à projet comme stipulé par courrier du 25 Juin 2019. Ce projet se situe sur les délaissés de l'aérodrome, aujourd'hui cultivés, appartenant à la commune et en partie sur des parcelles de propriétaires privés également exploitées.

Aussi, EDF Renouvelables et la Ville de Cosne ont travaillé en étroite collaboration afin d'adapter au mieux ce projet de centrale solaire aux diverses contraintes techniques et environnementales du site. A ce titre, EDF Renouvelables et les élus de la Ville de Cosne sont allés à la rencontre de la chambre d'agriculture pour présenter le projet et les mesures compensatoires permettant de minimiser l'impact du projet sur l'activité agricole. Le projet a été bien reçu et la chambre d'agriculture a d'ailleurs émis un avis favorable pour la modification du PLU de la commune visant à rendre compatible le projet avec le cahier des charges de l'appel d'offre CRE. De plus, les quelques propriétaires et exploitants concernés par le projet ont également été concertés et ont manifesté un avis favorable au projet. Toute le volet agricole fait l'objet d'une étude dite préalable agricole menée par le bureau d'études TERRATERRE, jointe à l'étude d'impact.

De plus, un travail de concertation a également été mené avec les occupants de l'aérodrome (pilotes, président de l'aéroclub, propriétaire du karting et paintball) ainsi qu'avec les services de l'aviation civile. Aussi, EDF Renouvelables s'engage sur plusieurs mesures pour assurer la sécurité des pilotes (panneaux non réverbérant, déplacement manche à air et du point d'arrêt, etc) et des automobilistes qui passent à proximité de l'aérodrome (implantation de haies le long des limites Est et Ouest). L'implantation de haies permet également de masquer les ouvertures visuelles depuis les limites Est et Ouest du site.

Le projet a été présenté devant le conseil municipal en Février 2020 à l'issue duquel, les élus ont délibéré à la majorité favorablement au projet d'implantation de la centrale.

Le projet a été présenté aux habitants de Cosne au cours de deux permanences les 16 et 17 Septembre 2020. De manière générale, le projet a été reçu très favorablement. La ville de Cosne a largement communiqué sur l'invitation aux permanences via différents canaux :

- le site internet de la commune laissant la possibilité d'écrire un commentaire
- le site Facebook de la commune laissant également la possibilité d'écrire des commentaires : environ 10 000 personnes ont lu l'article et plus de 1600 interactions. Il y a eu 4 commentaires en faveur du projet et 1 commentaire sous forme de question sur l'éventuel reflet des panneaux
- un article publié dans le bulletin municipal de la commune diffusé à tous les habitants de Cosne-sur-Loire
- un message diffusé sur les panneaux publicitaires municipaux

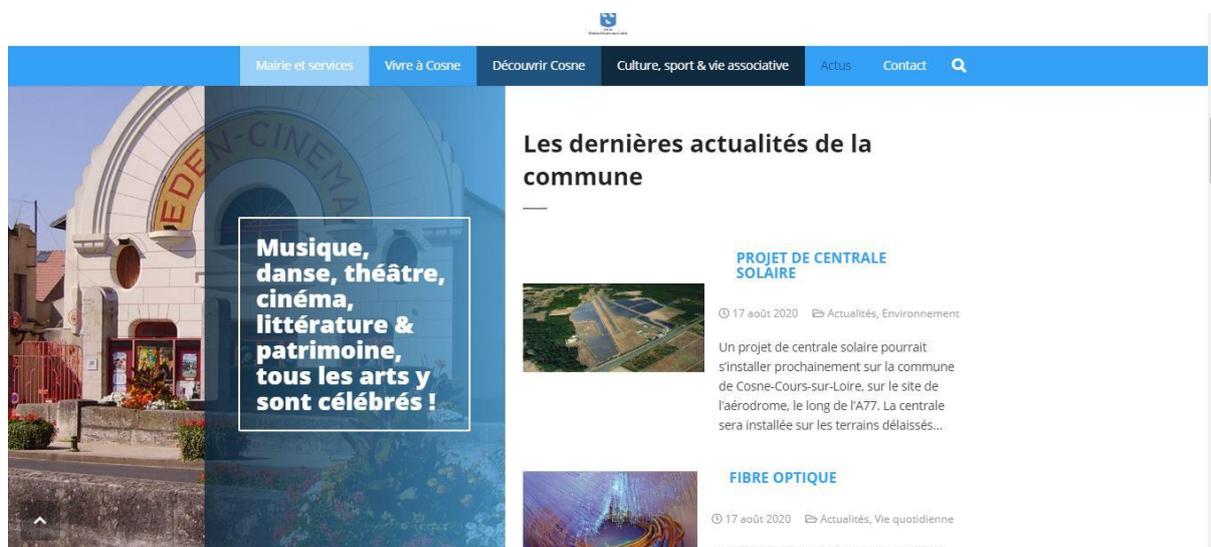
Cette communication dont le contenu synthétise les informations générales du projet a permis indirectement d'informer du projet de centrale photovoltaïque sur l'aérodrome.

Enfin, un article a été publié sur le Journal du Centre pour informer du projet photovoltaïque et faire part des permanences en Mairie afin d'obtenir plus d'informations sur le projet.

L'enquête publique est un moyen supplémentaire pour tous les riverains et plus spécifiquement ceux concernés par le rayon d'affichage de 5km autour du site, de s'informer et de donner leur avis sur ce projet pendant toute la durée de l'enquête .

**Jusqu'à présent, aucune opposition n'a été manifestée. Les riverains ont semblé au contraire très optimistes quant à la réalisation de ce projet.**

## Information du projet et invitation aux permanences sur le site internet de la Mairie de Cosne



Mairie et services | Vivre à Cosne | Découvrir Cosne | Culture, sport & vie associative | Actus | Contact

### Les dernières actualités de la commune

**PROJET DE CENTRALE SOLAIRE**  
17 août 2020 | Actualités, Environnement  
Un projet de centrale solaire pourrait s'installer prochainement sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, sur le site de l'aérodrome, le long de l'A77. La centrale sera installée sur les terrains délaissés...

**FIBRE OPTIQUE**  
17 août 2020 | Actualités, Vie quotidienne  
Planification de commercialisation de la fibre...



## Projet de centrale solaire

17 août 2020 | Mairie de Cosne | Actualités, Environnement | Pas de commentaire

**Un projet de centrale solaire pourrait s'installer prochainement sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, sur le site de l'aérodrome, le long de l'A77.**

La centrale sera installée sur les terrains délaissés de l'aérodrome appartenant à la ville de Cosne et sur des parcelles de propriétaires et exploitants privés un peu plus au Nord. Aujourd'hui voués à une activité agricole, ces terrains devraient également accueillir demain **un parc photovoltaïque** capable d'alimenter l'équivalent de la consommation électrique d'environ 18 000 habitants. EDF Renouvelables a mené un travail de concertation agricole à l'échelle locale pour permettre de perdurer et de compenser l'activité agricole.

*Étudié par les équipes d'EDF Renouvelables, le spécialiste français des énergies renouvelables, le projet de centrale solaire de Cosne-Cours-sur-Loire doit encore passer différentes étapes pour se concrétiser.*

Pour en savoir plus sur les étapes du projet, les études environnementales, ou encore sur les mesures compensatoires prévues notamment sur le volet agricole,



Mairie et services | Vivre à Cosne | Découvrir Cosne | Culture, sport & vie associative | Actus | Contact

*Étudié par les équipes d'EDF Renouvelables, le spécialiste français des énergies renouvelables, le projet de centrale solaire de Cosne-Cours-sur-Loire doit encore passer différentes étapes pour se concrétiser.*

Pour en savoir plus sur les étapes du projet, les études environnementales, ou encore sur les mesures compensatoires prévues notamment sur le volet agricole, venez vous informer au cours de l'une des **deux permanences le mercredi 16 et jeudi 17 septembre dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie entre 18h et 20h.**





### Laisser un commentaire

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec \*

 Commentaire \*

 Nom \*

 Adresse de messagerie \*

Save my name and email in this browser for the next time I comment.





## Energie

# Parmi les multiples projets de parcs photovoltaïques, celui de Cosne-sur-Loire est présenté les 16 et 17 septembre au public

COSNE-COURS-SUR-LOIRE | TRAVAUX - URBANISME

Publié le 16/09/2020 à 14h00



LIRE LE JOURNAL

## À Cosne-sur-Loire

Une centrale solaire, de trente hectares, sera installée sur les terrains délaissés de l'aérodrome appartenant à la ville de Cosne et sur des parcelles de propriétaires et exploitants privés un peu plus au nord. Ce parc photovoltaïque pourra alimenter l'équivalent de la consommation électrique d'environ 18.000 habitants. Après les démarches administratives, le chantier pourrait débuter mi-2022.

Pour en savoir plus sur les étapes du projet de Cosne-sur-Loire, les études environnementales, ou encore sur les mesures compensatoires agricoles, deux permanences sont proposées **mercredi 16 et jeudi 17 septembre dans la salle du conseil municipal de la mairie, entre 18 h et 20 h**. Elles seront animées par Alexandre Margain, chef du projet.

## Message sur panneaux lumineux municipaux

Coene cours sur toire

### Mode d'emploi

Dans le mode actuel (Mode édition), sélectionnez une rubrique et choisissez une publication pour :

- Afficher la liste des publications à autoriser
- Autoriser** sa diffusion
- Modifier son contenu
- Définir sa programmation
- Cocher les lieux d'affichage souhaités

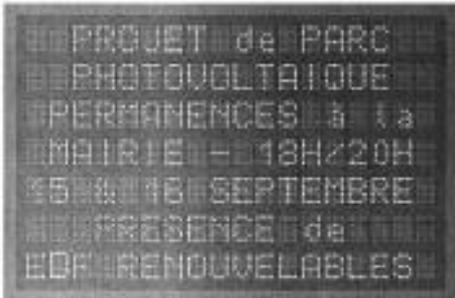
Vous pouvez aussi :

- Créer** une nouvelle publication
- Dupliquer** la publication sélectionnée
- Supprimer** la publication sélectionnée
- Modifier l'ordre de publication (**haut** ou **bas**)
- Afficher** les publications archivées

N'oubliez pas de **valider** ou abandonner vos modifications !

Utilisateur : Florence De OLIVEIRA

Il n'y a pas de publication à autoriser.

Rubrique	Contenu	Affichage
Actualités	Permanences projet de parc photovoltaïque 15 & 16/09	<input checked="" type="checkbox"/> Tous les afficheurs <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ville <input checked="" type="checkbox"/> Gare <input checked="" type="checkbox"/> Mairie <input checked="" type="checkbox"/> Quartier St Laurent
<b>Publications</b>		
Page d'accueil 2020		
Contacts Mairie 2020		
Blog Mairie 2020		
Facebook 2020		
Gardes médicales 2020		
Urgences 2020		
Infirmières 2020		
Ambulances 2020		
Permanence ANDAVI 2020		
Association 4 saisons 2020		
Subvention communale 2020		
Permanence CDAD 2020		
Club de Bridge 2020		
Stationnement interdit le mardi soir 2020		
Permanence AVF 2020		
Association Trajectoires 2020		
Stationnement interdit le samedi soir 2020		
Coene'Actions 2020		
Permanence Forces Armées 2020		

**Programmation**

Du : **mercredi 26 août 2020**

Au : **mercredi 16 septembre 2020**

de 0 h 0 min à 23 h 59 min

Lun  Mar  Mer  Jeu  Ven  Sam  Dim

Affichage : durée optimum

## Affiches en format A0 présentées lors des permanences

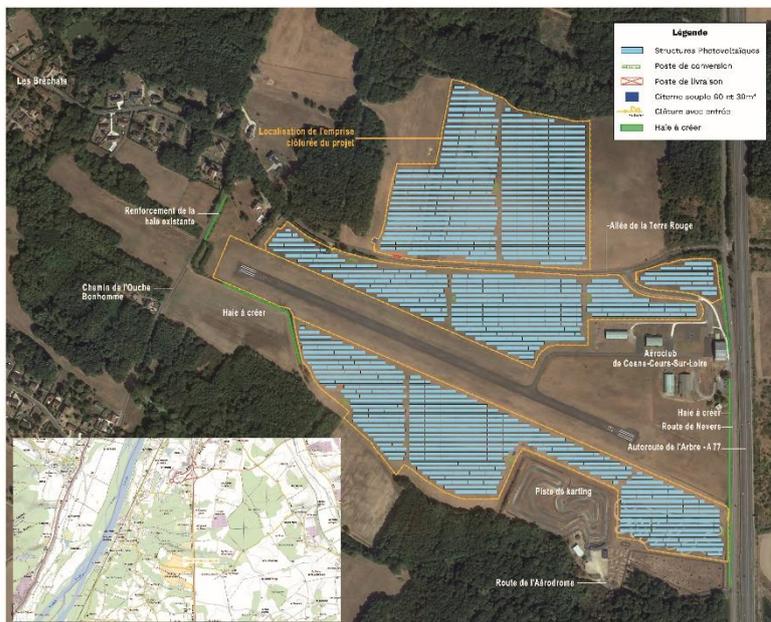


# PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'AÉRODROME DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

## LE PROJET

LA VILLE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE A CHOISI EDF RENOUVELABLES EN JANVIER 2019 POUR RÉALISER SON AMBITION DE DÉVELOPPER UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'ANCIEN AÉRODROME.

## OÙ SERONT IMPLANTÉS LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?



### LE PROJET EN CHIFFRES

**28,4 ha** de surface de projet

Une production énergétique de **29,7 Mwc** (mégawatt crête) soit l'équivalent de la consommation électrique de **18 000 habitants**

Environ **290 000 tonnes** de CO<sub>2</sub> évitées

La future centrale solaire sera installée sur des terrains aujourd'hui délaissés et cultivés de l'aérodrome appartenant à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et sur quelques parcelles de propriétaires et exploitants privés un peu plus au Nord.

## LES DATES CLÉS DU PROJET



## LE RECYCLAGE DES PANNEAUX EN FIN DE VIE

Dans le respect de la réglementation nationale et européenne, EDF Renouvelables s'engage, à :

- La mise en place d'une centrale **totale**ment réversible ;
- Une durée de vie de **40 ans** ;
- Un démantèlement possible en **3 mois** ;
- Le recyclage d'**au moins 95%** des éléments constitutifs des panneaux ;
- La **prise en charge des coûts de la collecte et du recyclage**.

## L'AÉRODROME DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

L'aérodrome municipal, situé le long de l'A77, propose aujourd'hui de nombreuses activités récréatives : aviation de loisirs, baptêmes de l'air, karting, paintball... Le projet solaire s'inscrit en complémentarité des activités actuelles.



# EDF RENOUVELABLES ET L'ÉNERGIE SOLAIRE

## QUI SOMMES-NOUS ?

EDF RENOUVELABLES VISE UN OBJECTIF UNIQUE : PRODUIRE DE L'ÉNERGIE NEUTRE EN CO<sub>2</sub>.  
AUJOURD'HUI ENTREPRISE MAJEURE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, NOUS CONTRIBUONS  
À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LE BIAIS DE PARCS ÉOLIENS ET PHOTOVOLTAÏQUES.

## LE SOLAIRE

### UN AXE MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT D'EDF RENOUVELABLES

EDF Renouvelables est convaincu que l'énergie solaire est une énergie d'avenir, et souhaite la développer !

#### Aujourd'hui en France, nous comptons :

- 340 MWc de puissance photovoltaïque raccordée ;
- 20 centrales solaires exploitées.

#### Demain, avec notre stratégie appelée « Plan Solaire », EDF Renouvelables vise :

- L'installation de 2 GW de capacité de production chaque année ;
- Une capacité de production de 30 GW de solaire photovoltaïque supplémentaire d'ici à 2035.

Pour cela, EDF Renouvelables intervient à toutes les étapes du projet et s'appuie sur la mise en place d'une véritable « chaîne de valeur du renouvelable » :



#### 1<sup>ER</sup> MAILLON

**Le développement :** recherche de foncier, réalisation d'études, mise en place d'une concertation avec le territoire et d'une coordination sur le projet.



#### 2<sup>E</sup> MAILLON

**La construction :** gestion des travaux mobilisant des connaissances et compétences dans de nombreux domaines.



#### 3<sup>E</sup> MAILLON

**La production :** organisation d'un suivi à la fois de production, de performance et de santé-sécurité.



#### 4<sup>E</sup> MAILLON

**Exploitation et maintenance :** mobilisation d'une ingénierie de haut niveau pour optimiser les stocks et les achats pour la mise en place d'une maintenance préventive et corrective.

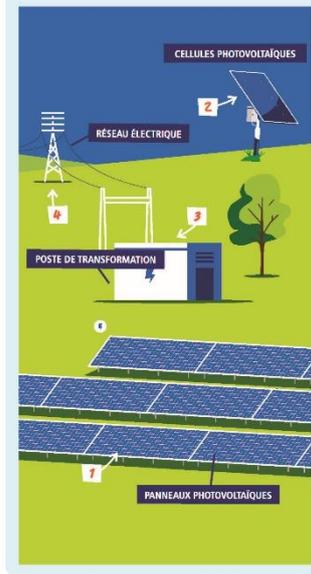


#### 5<sup>E</sup> MAILLON

**Le démantèlement :** remise en l'état des terrains et recyclage des matériaux.

### PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ GRÂCE AU SOLEIL : COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Le rayonnement du soleil sur les **modules photovoltaïques** est transformé en courant électrique continu acheminé vers un **onduleur**.
- 2 L'onduleur convertit cette électricité en **courant alternatif** adapté au réseau.
- 3 Le **poste de transformation** élève ensuite la tension électrique afin de la rendre compatible avec la tension du réseau.
- 4 L'électricité rejoint enfin le **réseau électrique** via un point de raccordement.





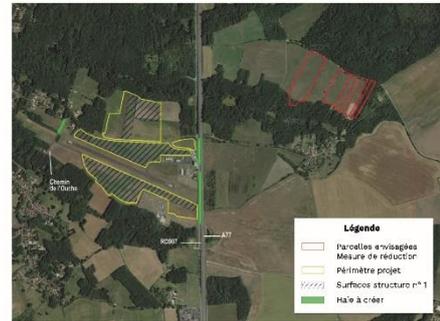
# PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'AERODROME DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

## LES MESURES COMPENSATOIRES DU PROJET

DANS LE CADRE DU PROJET SOLAIRE, EDF RENOUVELABLES MÈNE UNE ÉTUDE D'IMPACT PERMETTANT D'ANALYSER LA BONNE INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT. DES MESURES POUR ÉVITER CERTAINS EFFETS NÉGATIFS ET EN RÉDUIRE D'AUTRES SERONT PRISES POUR QUE LE PROJET SOIT LE MIEUX INSÉRÉ POSSIBLE DANS SON ENVIRONNEMENT. LES IMPACTS NE POUVANT ÊTRE ÉVITÉS SERONT COMPENSÉS.

## LES MESURES PROPOSÉES PAR EDF RENOUVELABLES POUR LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Chaque mesure est pensée spécifiquement pour s'adapter à l'environnement de la zone impactée et selon l'importance des incidences du projet. Elles s'appliquent conformément à l'article L.110-1 du Code de l'environnement qui engage à « viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité ».



### MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE

- **Mise en place d'un élevage ovin** pour entretenir les étendues d'herbe sous les panneaux.
- Identification de parcelles également sous AOP Chavignol (en rouge sur la carte) pour le **transfert de l'atelier caprin de la ferme d'Aubry**.
- **Versement de fonds de compensation** par EDF Renouvelables auprès du GUFA (Groupement d'utilisation des financements agricoles) du département de la Nièvre après l'évaluation des pertes sur l'économie agricole locale engendrées par le projet solaire.



### UN CHANTIER RESPECTUEUX DE LA FAUNE LOCALE

Pour cela EDF Renouvelables s'engage à ce que :

- **La réalisation des travaux** de terrassement et l'installation des panneaux photovoltaïques soient effectués **en dehors des périodes de nidifications des oiseaux** (notamment l'alouette des champs).
- La tenue des **travaux soit principalement hors saison à sensibilité faunistique** entre septembre et février ; lorsque les nichées sont arrivées à termes, que les raptales peuvent quitter le périmètre de projet, avant le retour des oiseaux migrateurs et le début de la période de reproduction.
- Les perturbations lumineuses sur la faune nocturne et craignant la lumière soient évitées : **aucun éclairage permanent ni travaux nocturnes ne seront mis en place sur les zones ni lors des travaux ni une fois mis en service.**

### INSTALLATION DE PANNEAUX NON RÉVERBÉRANT POUR LA SÉCURITÉ DES AUTOMOBILISTES ET DES PILOTES

Le choix des panneaux a été effectué suite aux résultats de l'analyse réalisée par le bureau d'étude SOLAÏS.

### IMPLANTATION DE HAIES ARBUSTIVES

Pour la bonne insertion paysagère du projet, des haies seront plantées le long du Chemin de l'Ouche, de la RD 907 et de l'A77.

Prise de vue depuis la RD 907, longeant le site à l'est :





# PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'AERODROME DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

PROJECTION AVANT/APRÈS

POUR VOUS PROJETER À HORIZON 2023 UNE FOIS LES AMÉNAGEMENTS DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE RÉALISÉS, DÉCOUVREZ QUELQUES PHOTOMONTAGES :



Vue aérienne de l'aérodrome depuis le sud-ouest



Vue à hauteur d'homme depuis le bout de piste (côté village)



Vue à hauteur d'homme depuis Vallée de Terre Rouge

**Photos prises lors de la présentation du projet au cours des permanences en Mairie les 16 et 17 Septembre 2020**



## Annnonce des permanences dans le bulletin municipal de la Mairie de Cosne-sur-Loire

Infos pratiques

### Projet de centrale solaire

Un projet de centrale solaire pourrait s'installer prochainement sur l'aérodrome de Cosne-Cours-sur-Loire. Venez découvrir le projet lors des deux permanences qui auront lieu dans la salle du Conseil Municipal mercredi 16 et jeudi 17 Septembre entre 18h et 20h !



### Permanences CAUE

CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Nièvre)



Ces permanences **gratuites** ont lieu à la Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire le lundi matin des semaines paires. Attention : vous devez prendre rendez-vous auprès du CAUE de 9h à 12h au 03 86 71 66 90 ou par mail : [caue58@wanadoo.fr](mailto:caue58@wanadoo.fr)

Rendez-vous les lundi 14 et 28 septembre, 12 et 26 octobre, 9 et 23 novembre pour les prochaines permanences.

### Amélioration de votre habitat



Les prochaines permanences de l'agence SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat - structure associée au CDHU) auront lieu au siège de la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain (4 Place Georges Clémenceau, Cosne-Cours-sur-Loire) de 9h30 à 12h les jours suivants : mercredi 9 septembre, mercredi 14 octobre et mercredi 18 novembre

#### CONTACTS :

- Communauté de Communes Cœur de Loire : 03 86 28 92 92
- Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) : 03 86 36 01 51

### Permanences médecins

Pour connaître les coordonnées du médecin de garde, composez le 15.

#### SEPTEMBRE

- les 12 et 13 septembre : Docteur Monasson - Cosne-Cours-sur-Loire
- les 19 et 20 septembre : Docteur Garin-Beauvais - Pougny
- les 26 et 27 septembre : Docteur Romary - Cosne-Cours-sur-Loire

#### OCTOBRE

- les 3 et 4 octobre : Docteur Moreau - Cosne-Cours-sur-Loire
- les 10 et 11 octobre : Docteur Monasson - Cosne-Cours-sur-Loire
- les 17 et 18 octobre : Docteur Garin-Beauvais - Pougny
- les 24 et 25 octobre : Docteur Romary - Cosne-Cours-sur-Loire
- le 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre : Docteur Moreau - Cosne-Cours-sur-Loire

#### NOVEMBRE :

- les 7 et 8 novembre : Docteur Monasson - Cosne-Cours-sur-Loire
- les 14 et 15 novembre : Docteur Garin-Beauvais - Pougny
- les 21 et 22 novembre : Docteur Romary - Cosne-Cours-sur-Loire
- les 28 et 29 novembre : Docteur Moreau - Cosne-Cours-sur-Loire



# HIVE GAMES

BOWLING - LASERBLAST - VR

2000 m<sup>2</sup> de Bowling - Laser Blast - VR - jeux de salle - Billards - Bar Lounge - Espace détente ...

**nouveauté !**

**2 bornes de réalité virtuelle**

**info. réservation**



**03 86 26 65 85**  
49, rue du Colonel Rabier  
58200 COSNE-SUR-LOIRE

## Besoin de changer de Pare-Brise ?

**NOUS PAYONS VOTRE FRANCHISE<sup>®</sup>**  
**+ UN CHÈQUE CADEAU<sup>®</sup>**



Direction centre ville

03.86.27.69.91 | rue Henri Dunant 58200  
COSNE-SUR-LOIRE

Comptoir

## Numismatique

Cosnois

EXPERTISE GRATUITE ! | PAIEMENT COMPTANT !

**ACHAT D'OR / ARGENT**

ACHATS, MONNAIES, BILLETS, JETONS, MÉDAILLES

*NOUBLIEZ PAS CASSÉ OU ABÎMÉ*  
*VOTRE OR VAUT DE L'ARGENT*

f | 06 80 84 03 48  
WWW.CNCS8.FR | SIRET 849 877 527 00010 | GARANTIE 19/082